

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$5.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 4 Mars 1884

COURRIER

Jugement sera rendu, mercredi, à Toronto, dans les causes d'élection de Simcoe-est et Middlesex.

Le Pacifique Canadien occupe 600 ouvriers dans ses ateliers de Winnipeg, la paie s'élève à \$45,000 par mois. L'an dernier, les magasins de la compagnie ont reçu et distribué pour environ \$5,000,000 de marchandises.

L'association de tempérance de Toronto a passé une résolution condamnant le gouvernement Mowat au sujet des amendements proposés à l'acte Crooks. L'association de tempérance veut que le nombre des licences soit diminué et le tarif pour les obtenir augmenté.

On parle d'une ouverture prochaine de la navigation des lacs. Les premiers engagements pour le transport de minerais de fer, cette saison, ont été faits de Détroit à y a quelques jours; une barge à vapeur et deux bateaux, ayant été nolisés pour faire un voyage entre Escambia et Cleveland, à \$1.10.

M. Gibson, député de Huron à la législature d'Ontario, a demandé à la séance d'hier, à Toronto, un état des sommes payées par les municipalités ou par le gouvernement provincial aux compagnies de chemin de fer dans Ontario. Il a dit que ces sommes ainsi payées en bonus étaient très élevées et que la province d'Ontario aurait autant de droits à des better terms que la province de Québec, si, comme la chose est en voie de se faire, toutes ces lignes se liguent et forment un monopole.

DEMANDES DE MANITOBA

Il paraît que le gouvernement aurait décidé d'accorder une subvention de 11,800 acres de terre par mille à la compagnie qui entreprendra la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson. Tous ceux qui s'intéressent à ce projet seront sans doute bien aises de l'apprendre. D'un autre côté, l'on ne croit pas qu'il serait prudent d'engager la responsabilité de Manitoba, au sujet de l'émission de bons et le gouvernement refuserait, dit-on, de reculer en conséquence les limites de la province. Pour écarter tout motif de plainte, le parlement sera prié de voter un crédit de \$150,000 destiné à payer les frais d'une expédition à la Baie d'Hudson. De sorte que la question de la navigabilité de la mer intérieure des détroits pourra être ainsi résolue dans un sens ou l'autre, avant que les travaux préliminaires n'aient entraîné de grandes dépenses.

M. Norquay demandait aussi que la gestion des terres non concédées confié à son gouvernement. Or, l'on nous dit que sir John A. MacDonald serait prêt à se désaisir de toutes les sections portant les numéros impairs, sauf les sections réservées aux écoles. Il augmenterait aussi le subside fédéral, tous les cinq ans, suivant le chiffre de la population et ferait de nouvelles avances au compte des terres affectées à l'éducation. On parle d'autres concessions d'importance moindre.

Manitoba, disent les organes provinciaux, a fourni au revenu des douanes depuis les années 1873-74 jusqu'à 1882-83 la jolie somme de \$5,400,387.02 et a reçu en subside, \$1,176,739.03; pour l'administration de la justice, \$151,606.90; pour les frais de perception du revenu, \$213,102.17, en tout \$1,541,448.10, donnant un profit net à la Puissance de \$3,858,938.92.

Nous avons reçu, ajoutent-ils, pendant les dernières années \$703,472.05 en moins que l'île du Prince-Edouard et nous avons donné en plus \$3,323,383.73, et \$1,252,095.20 en moins que la Colombie-Britannique, tandis que nous avons contribué en plus \$1,093,350.92.

C'est demain que doit avoir lieu à Winnipeg, une grande convention des membres de l'Union des Cultivateurs, pour revendiquer ce qu'ils appellent les droits de la province. Encore une fois, le gouvernement les aura devancés.

LA SÉANCE D'HIER

L'honorable M. Costigan a présenté deux bills: l'un pour refondre les actes concernant la falsification des aliments et drogues; l'autre pour amender les actes concernant le gaz et les compteurs à gaz.

M. Cameron, de Huron, a présenté un bill intitulé: Acte concernant la représentation du Nord-Ouest dans la chambre des communes. M. Cameron a fait l'histoire de la division des quatre grands territoires du Nord-Ouest, les districts d'Alberton, Athabaska, Assiniboia et Saskatchewan. Il s'est fait aussi l'avocat des populations qui habitent ces districts, et il dit qu'elles ont droit d'être représentées dans la chambre des communes. Le bill qu'il présente est destiné à leur accorder cette représentation. M. Cameron ne veut pas que le gouvernement tempore avec cette question. Un député ministériel, M. Paterson, d'Essex, a bien donné, il est vrai, avis d'une résolution disant qu'il est expédient que le gouvernement prenne telle mesure qu'il jugera convenable pour accorder la représentation parlementaire aux habitants du Nord-Ouest, mais M. Cameron dit que cette proposition n'est pas satisfaisante; il veut que dès l'année prochaine ces districts soient représentés au parlement.

Les bills suivants sont passés en troisième lecture: Acte amendant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer d'Ottawa, Waddington et New York; acte constituant la compagnie de chemin de fer de Gananoque à Perth et de la baie de James.

INTERPELLATIONS

En réponse à M. Kirk, sir Charles Tupper dit que l'élevateur à Halifax a été terminé en juin 1883 et que depuis cette date trois chargements ont été expédiés par ce moyen.

En réponse à M. Fleming, sir Hector dit que M. James Goodwin a présenté en 1881 une réclamation pour ouvrage supplémentaire au mur entourant les édifices du Parlement; que l'ingénieur du gouvernement après avoir fait enquête au sujet de cette réclamation, a recommandé au gouvernement de payer la somme de \$5,374, ce qui a été fait.

En réponse à M. Fisher, sir Hector dit que M. H. J. Boemer a présenté une réclamation de \$16,230 pour tra-

voux supplémentaires aux fortifications de Québec, et dommage soufferts dans l'exécution; que l'ingénieur du gouvernement a recommandé d'offrir \$5,000, et que le gouvernement sera prêt à payer cette somme à condition que le parlement approuve.

En réponse à M. Cameron, de Middlesex, l'honorable M. Caron dit que si l'honorable député veut savoir s'il y a quelque nomination particulière faite au collège militaire de Kingston, il devra préciser, car il y a presque toutes les semaines des nominations nouvelles.

En réponse à M. O'Brien, sir Charles Tupper dit que c'est l'intention du gouvernement de faire construire immédiatement la ligne de Gravenhurst à Callender, pour qu'elle soit prête pour le trafic au 1er mai 1886.

M. Dawson demande un état indiquant quels ont été les bâtiments inspectés sur les lacs Huron et Supérieur l'an dernier, et aussi un état des navires échoués et perdus sur ces lacs, et le nombre de vies perdues. Cette motion donne occasion à M. Dawson de prononcer un long discours, dans lequel il se plaint de l'inspection insuffisante des navires, ce qui est cause de beaucoup de désastres. Plusieurs autres députés parlent sur la même question.

La chambre s'est ajournée à onze heures du soir.

CONSEIL DE VILLE

À la séance régulière du conseil de ville tenue, hier soir, on a discuté la question de savoir si le maire avait droit de porter la chaîne civique dans les circonstances non officielles. Une motion a été proposée par M. Swallow secondé par M. Cherry, demandant que la chaîne civique soit déposée dans le coffre-fort du trésorier et que la chaîne n'en sorte pas sans l'ordre des trois quarts des membres du conseil. Plusieurs échevins ont alors fait des remarques sur le fait que tous les membres du conseil n'avaient pas été invités au bal officiel du Maire. M. Laverdure a dit que son Honneur le maire n'avait pas le droit de se servir les insignes et du titre de maire quand il donne des bals auxquels il n'invite pas son conseil.

M. Swallow et Cherry ont aussi protesté contre la conduite du maire.

La motion a été ensuite retirée. Après lecture de quelques lettres, approbation de différents comptes et présentation des rapports du comité des marchés et des finances, M. l'échevin MacCuaig propose secondé par l'échevin Swallow, que demande soit faite au gouvernement fédéral d'amender l'acte des licences de façon à ce que toutes les sommes qui seront à l'avenir payées pour licences pour la vente des boissons enivrantes soient versées dans la caisse municipale, et que le conseil soit autorisé à fixer le taux de ces licences. Avant que cette motion eût pu être mise entre les mains du maire, le conseil s'est ajourné.

L'UNION SAINT-THOMAS

M. l'abbé Campeau, de l'évêché, a assisté à la séance régulière de l'Union Saint-Thomas, hier soir. Après les affaires de routine, M. l'abbé Campeau a fait l'éloge de la société dans des termes bien sentis et a encouragé les membres à s'unir et à travailler à la prospérité de la société. Il y avait un grand nombre de membres présents.

M. White M. P., s'occupe de faire représenter le Canada à la convention forestière qui sera tenue à Edimbourg en août prochain.

B. G. BIJOUTERIES

NOUVELLE MANUFACTURE

Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèvrerie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'oreilles, Anneaux, Épingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tout ouvrage garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET, Propriétaire

2 fév. 84

FUMEZ

LES CIGARES CABLE ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS MONTREAL.

3 déc. 1 an.

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

30 mars 1883

AVIS est donné par le présent que M. Hector McGree a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes les demandes de licences doivent être faites avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:

2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars antérieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur.

3 Les demandes pour toute autre licence dont l'émission est autorisée par le présent acte seront présentées à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

4 Lors d'une demande de licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, par une personne qui, à l'époque de ce acte on de justice a été d'une législature provinciale, ou à l'égard d'un établissement qui n'est pas alors licencié, la requête devra être accompagnée d'un certificat signé par un tiers des électeurs ayant droit de voter dans la subdivision de vote dans laquelle elle est présentée, et dans lequel la licence est demandée. Cette subdivision de vote sera celle établie par la loi pour les élections de députés à la Chambre des Communes, ou s'il n'en est pas établi, ce sera alors la subdivision de votant existant lors de la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes. Dans les districts non organisés, le dit certificat sera signé par dix au moins des vingt habitants tenant feu et lieu domiciliés le plus près de l'établissement dans lequel le requérant se propose de faire le commerce au sujet duquel la licence est requise.

5 Le requérant déposera avec sa demande une somme de dix piastres pour couvrir les frais d'inspection et d'annonces.

6 L'inspecteur fournira les blancs de demandes de licences.

GRANDE VENTE Argent Comptant

STOCK MAVAUT ET LANIGAN

113 Rue RIDEAU

Acheté à 65c dans la Plastre

CONDITIONS ARGENT COMPTANT UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Co., Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

& CO.

NOUVEAU MAGASIN DE PEINTURE, TAPISSERIE, VITRES ET DE DECORATION

No. 208, Rue DALHOUSIE, Ottawa

GEO. PHILBERT Propriétaire

M. GEO. PHILBERT, se charge de toute commande que l'on voudra bien lui donner. Prix très modérés et ouvrage garanti.

Les marchands de la ville et de la campagne sont priés d'aller lui rendre une visite avant d'acheter ailleurs.

GEO. PHILBERT, 208, RUE DALHOUSIE. 11 fév. 1884. 6m.

UTILIS ET AGREABLES

Présents de Noël!

CHOISISSEZ

Un Set de Chambre, Un fauteuil à coucher, Un buffet, Une bibliothèque, Meubles pour salon, Table de centre, Une berceuse, Une table de passage, Un bureau à toilette, Un miroir, Un canapé, Une ottomane, Un petit banc pour pupitre, Un secrétaire de dame, Un... Un... Un... Un... Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez voir vous-même au

MAGASIN PALIS DE MEUBLES, 38 RUE RIDEAU.

JACOB ERRATT, 27 octobre 1883

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$8 à \$30, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 35 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanteur.

GRAND Magasin de Meubles

L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, M. ouisier, N. 530, Rue SUESS, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail de ce soit, Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour Chambre à coucher, Salon et Salle à manger

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHThERINE ANTI-DIPHThERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHThERIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS TRESOR DES DYPEPTIQUES

préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALABIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, 6m.

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MELLEURES FABRIQUES et aux conditions les plus faibles, comprenant pour usage domestique, Royal, Wilson, Sewart, Wood, Wheeler, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.

Machines de Jones à rapiécor pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN 36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P. - Boite 68, 24 Fév. 1883

Faites Pessant ce à VALENTIA. C'est la meilleure pommade contre la hâte des cheveux et la Calvitie. En vente chez O. C. DACIER, Pharmacien, rue Sussex

PRIX, et strictement en appro-

PRIX, et strictement en appro-

Belt de chaque du Manitoba, a

ux acheteurs qui de à certaines établissement ou

umérotes, dans pond titres avan ent leur culture.

en cinq par-

ultiver recevront est fait en inter. terres concédés, r, avec l'intérêt Mo réal, Mont-

TER, secrétaire.

Office

ELLE

faire place os qui nous

directs. lan

4 ANS

XIR amique

la Coque- maladies ons.

Bouteille.

par DIER, Ottawa. 1a

VILLE

ER, By, Ottawa.

in assortiment nt toute compé ité.

UCINE

meilleures propa- offertes jusqu'ci pour le soulage- médiate et la gré- Toux, du Rhume, onchite, de l'É- de la Grouse et des maladies de ra des Poux. On re partout à 25 et iteille. S. L. E. Chmistr- Montréal